



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Océane GODARD
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : PERSONNEL

Plan de formation 2023-2025

Le plan de formation des collectivités dijonnaises (ville de Dijon, CCAS de Dijon et Dijon métropole) constitue une opportunité de mieux gérer leurs ressources humaines et d'assurer une gestion anticipée de leurs besoins en compétences. Il permet de disposer des compétences nécessaires à la réalisation des missions et projets des trois entités afin d'adapter et d'améliorer le service public local. Il permet aussi de faire évoluer les compétences des agents tout au long de leur carrière dans le temps afin d'assurer l'adaptation aux évolutions du service public.

L'élaboration du plan de formation a donné lieu à un important travail de concertation tout au long de l'année 2023, associant tous les acteurs de la gestion des ressources humaines au sein des collectivités : services, représentants du personnel, Direction des ressources humaines. Ces travaux ont d'ores et déjà guidé la politique de formation en 2023.

Ce travail a abouti à la production du plan de formation qui, au-delà des enjeux habituels de développement des compétences des agents et des managers intègre également les grands axes de la feuille de route de l'administration, les dispositifs d'accompagnement et la lutte contre toutes les formes de discrimination (axes de formation et liste des formations demandées pour la direction de l'Action sociale en annexe).

Les axes prioritaires suivants ont été définis :

- Adaptation des compétences métiers aux enjeux liés à l'évolution des attentes sociales et des méthodes ;
- Management ;
- Développement de la performance des services ;
- Développement d'une culture commune et de la transversalité entre agents ;
- Développement d'un socle de compétence minimale en français, mathématique et usage des outils numériques ;
- Accompagnement des reconversions professionnelles ;
- Préparation aux concours ;
- Prévention des risques professionnels et psychosociaux.

Par ailleurs, outre les contenus, l'employeur sera particulièrement attentif à utiliser des méthodes qui facilitent les apprentissages et la transformation des pratiques.

Le budget annuel attribué à la formation restera constant et significatif sur les 3 années du plan, soit un budget global annuel pour les 3 collectivités d'environ 1,4M€ et de plus de 800K€ pour la seule Ville de Dijon (qui comprend la valorisation des formations effectuées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT - sur la base de la contribution patronale).

Le plan de formation a été présenté au Comité Social Territorial conformément à la réglementation en vigueur. Il fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des besoins de compétences. Son déploiement s'articule avec les priorités de formation des directions. Selon les thématiques, les formations sont développées pour les besoins de la collectivité avec des groupes d'agents de la collectivité ou, à l'inverse, les agents sont formés dans des dispositifs qui s'adressent à un public plus large.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présentation du plan de formation 2023-2025.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN